



Paris, le 1er septembre 2025

Restauration collective en DDI : Assez de reculades, place aux réponses concrètes !

De quoi parle-t-on ?

Depuis le transfert en 2021 des crédits de restauration vers le ministère de l'Intérieur, les agents des DDI subissent une nette dégradation de leurs droits et de leurs conditions d'accès à la restauration collective. Situation exacerbée durant l'année 2025 comme en témoignent les très nombreuses alertes locales remontées. FO n'a cessé d'alerter sur ces dérives, et a officiellement demandé à être entendue dans le cadre de la mission d'inspection lancée cet été, au travers d'un courrier saisissant le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Pour enfoncer le clou, FO a organisé une remontée de terrain. Les témoignages recueillis, dont un panel est présenté ci-dessous, illustrent la diversité et la gravité des difficultés rencontrées. FO tient l'exhaustivité des témoignages à la disposition de la mission d'inspection.

Verbatim des représentants FO en DDI

1. Inégalités de traitement

« Dans le département, deux systèmes cohabitent : certains agents continuent à bénéficier d'une aide, d'autres non. L'égalité de traitement est bafouée. »

« Différence notable entre l'ARS et la DDETS sur les subventions : reste à charge de 2,73 € d'un côté, 5,09 € de l'autre... pour le même restaurant et le même ministère ! »

« J'ai constaté que les agents de la préfecture et de la DDT ne payent pas le même prix que nous pour des prestations similaires (différence de 3 à 5 €). »

« Les agents du SGCD et de la préfecture ont accès à un prestataire qui livre des repas, mais pas les agents DDI. »

« On nous explique que le budget est fondu dans celui des autres services du ministère de l'Intérieur : résultat, nos agents passent après. »

2. Fermetures et reculs des dispositifs

« Notre ministère d'origine avait mis en place une solution simple et efficace. Aujourd'hui, tout est plus compliqué et plus cher. »

« Pendant deux ans, nous n'avions plus accès à une cantine : recours à un snack ou à une plateforme de livraison. »

« RIA fermé depuis le COVID. Convention avec la DGFIP, mais forte baisse des couverts et explosion des tarifs (+100 %). »

« Depuis les travaux de la cité administrative, le RIA est fermé : 50 places pour 220 agents avec trois frigos et deux micro-ondes... »

« Pas de restauration collective proposée dans le département. »

« La convention avec notre restaurant inter-administratif a été dénoncée, nous devons avancer tous les frais et attendre des remboursements tardifs et aléatoires. »

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feetsfo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

3. Hausse des coûts et baisse des aides

« Dans mon département, le repas complet (entrée/plat/dessert) est facturé 8,66 €, dont seulement 1,81 € de subvention. »

« Depuis le transfert, notre subvention repas a fondu : le ticket est passé de 5,20 € à 7,10 €. Pour beaucoup d'agents, ce n'est plus tenable. »

« Forte augmentation des tarifs en 2025 et droit d'entrée instauré, faute de participation du SGCD aux frais. »

« Les contraintes budgétaires nous imposent désormais deux fois moins de tickets repas par mois. »

4. Organisation incohérente et complexification

« Les jours de fermeture du restaurant administratif ne correspondent pas aux jours de fermeture de la DDPP. »

« Une convention avec le CROUS a été mise en place, mais il faut 1h aller-retour à pied, 30 minutes en voiture. Résultat : personne n'y va. »

« Il est imposé des repas sans viande ni poisson certains jours, ce qui contraint fortement les agents. »

5. Opacité et sentiment d'abandon

« Impossible de savoir quelle est l'enveloppe budgétaire réellement allouée aux DDI. »

« On nous dit que l'argent est globalisé dans le BOP 216, mais les crédits versés par nos ministères d'origine ne nous reviennent plus. »

« Où sont passés ces fonds ? »

Les revendications de FO/DDI

Face à cette situation, FO demande :

- La traçabilité des crédits transférés depuis 2021 : combien pour les agents des DDI, et où vont ces moyens ?
- L'ouverture d'une concertation nationale

spécifique, incluant les représentants des DDI, afin de rétablir l'égalité de traitement et de garantir des solutions pérennes.

- L'audition des représentants FO/DDI dans le cadre de la mission d'inspection en cours.

La restauration collective est un pilier de l'action sociale de l'État. Elle ne peut être sacrifiée sur l'autel de l'opacité budgétaire et des économies imposées. FO appelle le ministère de l'Intérieur à répondre enfin aux attentes des agents des DDI et à ouvrir sans délai un véritable dialogue basé sur la transparence.

